

1. Dénomination du médicament vétérinaire

Cyclospray ad us. vet., spray pour bovins, ovins et porcins

2. Composition qualitative et quantitative

1 bombe aérosol de 200 ml contient :

Substance active :

Chlorhydrate de chlortétracycline	3.21 g
(corresp. Chlortétracycline	2.98 g)

Excipient :

Bleu patenté V (E131)	0.196 g
-----------------------	---------

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. Forme pharmaceutique

Spray pour usage externe, suspension bleue

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Bovin, ovin, porcine

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Spray antibiotique pour bovins, ovins et porcins

Traitement de soutien des infections superficielles de la peau et des onglons, dermatites interdigitales (pourriture des onglons chez les bovins, piétin chez les ovins), dermatites digitales dues à des germes sensibles à la chlortétracycline comme p. ex. *Arcanobacterium pyogenes*, *Dichelobacter nodosus* et *Fusobacterium necrophorum*.

Prévention des infections des plaies superficielles traumatiques.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue aux tétracyclines ou à un autre composant.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucun

4.5. Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Protéger les yeux lors de traitements au niveau de la tête. Ne pas utiliser à proximité des mamelles/trayons des animaux en lactation dont le lait est destiné à la production alimentaire. Si nécessaire, couvrir la mamelle.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas inhaler le nuage de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux, porter des gants lors de l'application et protéger les yeux et le visage. Aérosol extrêmement inflammable. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Des réactions d'hypersensibilité au produit peuvent se produire.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Le médicament vétérinaire est sûr pour une utilisation pendant la gestation et la lactation (voir la remarque concernant l'application sur les mamelles/trayons au point 4.5).

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue

4.9. Posologie et voie d'administration

Bien agiter avant l'emploi. Appliquer Cyclospray uniquement sur la peau. Vaporiser la zone à traiter durant 3 sec. à une distance de 15 - 20 cm jusqu'à coloration nette de la surface. Lors du traitement des onglons, répéter l'application après 30 sec.

Traitement de dermatites digitales : appliquer une à deux fois par jour pendant 3 jours consécutifs.

Traitement des autres infections d'onglons : appliquer une à deux fois par jour. En fonction de la gravité et de la vitesse de guérison répéter le traitement pendant un à trois jours.

Prévention des infections suite à des blessures : administration unique.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Sans objet

4.11. Temps d'attente

Aucun

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : antibiotiques à usage topique, chlortétracycline

Code ATCvet : QD06AA02

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

En inhibant la synthèse protéique, la chlortétracycline a une action bactériostatique. Ainsi les fonctions vitales des bactéries sont perturbées.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Après application sur la peau, la substance active est résorbée en quantité négligeable. Ainsi Cyclospray agit seulement localement, sans apparition d'effets systémiques ou d'effets secondaires indésirables.

5.3. Propriétés environnementales

Aucune donnée

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Silice colloïdale anhydre

Isopropanol

Bleu patenté V (E131)

Trioleate de sorbitan

Butane

6.2. Incompatibilités majeures

Sans objet

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 36 mois

6.4. Précautions particulières de conservation

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Bombe aérosol de 200 ml

Bombe aérosol de 200 ml avec buse de pulvérisation à clapet supplémentaire

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

Dechra Veterinary Products Suisse GmbH, Messeplatz 10, 4058 Bâle

8. Numéros d'autorisation de mise sur le marché

Swissmedic 55'647'002 Bombe aérosol de 200 ml

Swissmedic 55'647'003 Bombe aérosol de 200 ml avec buse de pulvérisation à clapet

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

Date de première autorisation : 31.01.2002

Date du dernier renouvellement : 12.07.2021

10. Date de mise à jour du texte

28.10.2021

Interdiction de vente, délivrance et/ou d'utilisation

Sans objet